

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Délibération n°20

**Compte Financier Unique (CFU) - Budget annexe ANRU II**

**SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;**

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

**Étaient présents :**

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

**Étaient absents ayant donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

**Étaient absents :**

Duran YILMAZ ;

**Secrétaire de séance :**

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

**Compte Financier Unique (CFU) - Budget annexe ANRU II**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
**Vu** l'article 205 de la Loi de finances pour 2024 ;  
**Vu** la décision n° 2024-75 du 07 octobre 2024 décidant du passage au Compte Financier Unique (CFU) ;

**Considérant** la note synthétique du CFU 2025 annexée à la présente délibération ;  
**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur l'exécution budgétaire 2025 retracée en application de la nomenclature comptable M57 pour le budget annexe ANRU II, sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;  
**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
**Considérant** les résultats 2025 pour le budget annexe ANRU II ;

**CFU BUDGET ANNEXE ANRU II**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 462 876,06	140 196,51	3 603 072,57
	Recettes réalisées (1)	B	2 953 629,62	105 957,10	3 059 586,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 539 213,99	140 196,51	3 679 410,50
	Dépenses réalisées (1)	E	1 956 253,62	105 957,10	2 062 210,72
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	997 376,00	0,00	997 376,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	76 337,93	0,00	76 337,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 073 713,93	0,00	1 073 713,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 073 713,93	0,00	1 073 713,93

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le CFU 2025 fait apparaître :

Budget annexe ANRU II :

Solde cumulé de la section d'investissement	+ 1 073 713,93 €
Dépenses d'investissement 2025 restant à réaliser	- €
Recettes d'investissement 2025 restant à réaliser	- €
<b>Solde de la section d'investissement 2025</b>	<b>+ 1 073 713,93 €</b>
<b>Solde de la section de fonctionnement 2025</b>	<b>- €</b>
<b>Solde de l'exercice 2025</b>	<b>+ 1 073 713,93 €</b>




**CM 26.05.2026**  
**Délibération n°20**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Donne** acte de la présentation faite du CFU 2025 du budget annexe ANRU II, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessus ;
- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, des débits et crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs 2025 tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le CFU 2025 du budget annexe ANRU II ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	32	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

La secrétaire de séance,  
  
Anne LE BRAS

Le Maire,  
  
Francis ROUX

